

# Comité Régional de natation

## Compte rendu du conseil d'administration du mercredi 14 décembre 2016

La réunion a lieu au siège du comité régional de natation à la Maison régionale des sports, 1 route de la Digue - 97490 Sainte-Clotilde

### Ordre du jour

- 1 – Homologation procès verbal du dernier CA
- 2 – Compte rendu de la réunion de Bureau du mercredi 9 novembre 2016
- 3 - Point préparation Meeting
- 4 - Pacte commun de progression
- 5 – Questions diverses

### Présents

ARNAUD Frédéric, BARDIN Jean-Pierre, BENHAMLA Mahdia, BERTSCH Marc, DIJOUX Patrick, FAUBOURG Guilène, FONTAINE Henri, LE GOFF Antoine, PAUSÉ David, SATRE Frédéric, SALEDY Hugues

### Excusés

DALLEAU Méry-Line, DERVILLIER Dominique, BENKHALFALLAH Mouaffak, CODEVELLE Julien, VILLACAMPA Adeline

La présidente, Guilène FAUBOURG ouvre la séance à 18 heures 15.

### 1 – Homologation procès verbal du CA du 12 octobre 2016

Suite à la réclamation du club de Moufia Aquatik à la FFN concernant l'élection de Bruno GAVARRI (Moufia Aquatik) au sein du CA, la Présidente fait état d'un courrier de la FFN qui invalide son élection car sa candidature aurait donc du être déclarée irrecevable (...)

A l'unanimité, le CA décide de modifier le PV de sa dernière réunion afin de retirer Bruno GAVARRI de la liste des membres élus.

Toutefois en application de l'article 15 des statuts de la FFN autorisant des personnes non élues au CA à siéger au sein de différentes commissions à titre consultatif, Bruno GAVARRI pourra éventuellement intégrer la commission sportive en tant que référent pour la natation synchronisée.

Cette éventuelle intégration ne pourra se faire qu'après accord des clubs de natation synchronisée qui seront consultés sur le sujet prochainement.

## **2 - Compte rendu de la réunion de Bureau du mercredi 9 novembre 2016**

La Présidente informe le CA qu'au cours de la réunion de Bureau du mercredi 9 novembre 2016, il a été décidé la création de document Google drive afin de permettre une information rapide et efficace des membres du conseil d'administration et des clubs sur l'ensemble de sujets les concernant

Ces fichiers partagés seront utilisés, notamment, pour :

- le suivi du courrier et son traitement
- le suivi des appels téléphoniques
- le suivi des dossiers de subventions
- le suivi du planning des officiels
- le suivi des pénalités à appliquer aux clubs pour manque d'officiels
- les informations et communications aux clubs

Une formation à l'utilisation de google drive sera organisée pour les membres du conseil d'administration, les dirigeants et les salariés de clubs qui le souhaitent.

## **3 - Point sur la préparation du Meeting**

Le deuxième vice président, Marc BERTSCH, souligne "le travail considérable de Jean-Claude CAUSSANEL et de Franck SCHOTT" pour l'organisation du Meeting où "tout est maintenant calé".

Il précise que le docteur MAILLARD assurera gratuitement le suivi médical des sportifs pendant la compétition

La présence de kinés étant conditionnée par le versement d'une rétribution financière, le CA décide à l'unanimité de ne pas faire appel à leurs services.

Frédéric SATRE et Mahdia BENHAMLA en tant que représentants de la commission communication et partenariat, proposent d'entamer dès le début de l'année prochaine une prospection afin de trouver des partenaires en complément d'Arena.

Proposition adoptée à l'unanimité.

## **4 - Pacte commun de progression**

Pour rappel, une convention d'objectifs, portant notamment sur le soutien au développement et à la formation, a été signée la saison dernière entre le comité régional et la fédération à la suite du passage dans l'île des représentants de la FFN.

Un état des lieux de la natation locale ainsi qu'une identification des besoins (ex : une aide financière pour les déplacements en Métropole) et des moyens à mettre en œuvre sont nécessaires.

Le dossier élaboré localement sera ensuite présenté à la FFN.

Tous les membres du CA n'ayant pas reçu les documents se rapportant à ce dossier, il est convenu de reporter son examen à la prochaine réunion du CA.

## **5 – Questions diverses**

### **- Demande de prêt du Cercle des nageurs de Saint-Pierre (CNSP) :**

La Présidente lit un courrier du CNSP demandant au Comité un prêt de 20 000 euros remboursable à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Ce prêt servirait à garantir la sécurité financière du club en attente de versement des subventions.

Le CA note que le Comité n'a ni vocation ni les moyens de financer les clubs.

La demande est refusée à l'unanimité des présents.

Le CA assure le CNSP de son soutien et reste à sa disposition pour toutes missions de conseil et/ou d'aide au montage et à l'appui des demandes de subventions auprès des différents organismes et institutions.

La Présidente adressera courrier en ce sens au Président du CNSP.

### **- Demande d'intervention du CNSP et du CNT à la suite d'altercations**

La Présidente lit un courrier du Président du CNSP relatant une altercation entre un entraîneur du CNSP et un entraîneur du DSL et demandant l'organisation par le comité d'"une réunion des entraîneurs du sud".

Un autre courrier du Président du CNT relatant une altercation entre l'entraîneur de la LJN et l'entraîneur du CNT et demandant l'intervention du Comité pour "éviter ce genre d'agissements".

Le CA souligne que les deux faits relèvent des seules prérogatives des clubs concernés et non de celles du Comité.

Toutefois, le CA demande solennellement à tous les clubs (entraîneurs, dirigeants et nageurs) de veiller au respect absolu de l'esprit sportif dans et autour des bassins. Il leur demande tout aussi solennellement d'éviter tous les comportements pouvant porter atteinte à la respectabilité d'une personne et/ou d'un club.

### **- Demande d'indemnités de déplacement**

Courrier d'Urielle THUE-TUN, salariée en contrat aidé du Comité, demandant le versement d'une somme de 148,88 euros au titre d'indemnités de déplacement pour le Meeting 2016.

Henri FONTAINE, Trésorier, rappelle qu'à la suppression de la "prime Cospar" par l'Etat, la décision avait été prise par le Comité de transformer cette prime en indemnités transport. Cela est indiqué sur les fiches de paye des salariés

Cette indemnité forfaitaire d'un montant de 50 euros est versée tous les mois, ce qui représente un total de 600 euros par an.

Le CA souligne que cette indemnité forfaitaire ne peut être cumulée à d'autres indemnités de déplacement.

La demande est rejetée à l'unanimité.

### **- Demande de cooptation au sein du CA**

Julien BOURDIN, membre sortant de l'ancien conseil d'administration qui n'a pas déposé sa candidature dans les temps pour l'assemblée générale électorale du 7 octobre, demande à être coopté pour intégrer le nouveau conseil d'administration.

Il lui est indiqué que conformément à la décision rendue par la FFN concernant Bruno GAVARRI, il ne peut être coopté mais qu'il pourra être candidat à un poste vacant au sein du CA lors de la prochaine assemblée générale".

### **- Election de Bruno GAVARRI**

Michel SAUGET, secrétaire général de la FFN note dans son courrier de réponse faisant suite à la saisine de la Fédération par le Moufia Aquatik :

"Monsieur GAVARRI a effectué sa demande de transfert (du NSDR au Moufia Aquatik – ndlr) le 7 octobre 2016 et la licence a été oblitérée par le comité régional le 7 octobre 2016, jour de l'assemblée générale.

Or, les statuts types applicables aux ligues régionales précisent que les candidatures au comité directeur doivent être déposées avant une date fixée par le comité directeur (article 9) que celles-ci puissent être validées.

Votre comité directeur s'est réuni le 4 octobre 2016.

A cette date, la licence de Monsieur Bruno GAVARRI n'avait pas encore été déposée. Sa candidature aurait donc dû être déclarée irrecevable (...)

**En conséquence, nous attirons votre attention sur le fait que l'élection de Monsieur Bruno GAVARRI ne semble pas conforme. Le poste qu'il occupe devrait donc rester vacant et pourrait faire l'objet d'une élection partielle lors de la prochaine assemblée générale".**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

**Mahdia BENHAMLA**  
**Secrétaire générale**